

Compte-Rendu Conseil d'administration FCS/ComUE 21 février 2019 – 15h

A la suite d'une tentative de blocage rue Mazarine, le Conseil d'administration de PSL est délocalisé au Rectorat de Paris, 46 rue saint jacques, 75005 Paris. Suite à ce déplacement qu'ils ne jugeaient pas recevable, plusieurs élus n'ont pas assisté à la séance.

Membres avec voix délibérative :

- *Président de PSL (FCS et ComUE) : Alain FUCHS*

Chefs d'établissements membres (ou leurs représentants) :

- **Art et recherche** : Nathalie COSTE-CERDAN, *Directrice, La Fémis*
- **Chimie ParisTech** : Christian LERMINIAUX, *Directeur*
- **Collège de France (FCS)** : Alain PROCHIANTZ, *Administrateur (excusé, procuration à Marc Mézard)*
- **ENS** : Marc MEZARD, *Directeur*
- **ESPCI Paris** : Vincent CROQUETTE, *Directeur*
- **Institut Curie** : Thierry PHILIP, *Président (représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE)*
- **MINES Paris Tech** : Vincent LAFLECHE, *Directeur (excusé, procuration à Camille Chaudonneret)*
- **Observatoire de Paris** : Claude CATALA, *Président*
- **Université Paris-Dauphine** : Isabelle HUAULT, *Présidente*
- **CNRS** : Antoine PETIT, *directeur (représenté par Véronique DEBISSCHOP)*
- **INSERM** : Gilles BLOCH représenté par Camille CHAUDONNERET
- **INRIA (ComUE)** : Eric FLEURY, *Directeur du centre de recherche INRIA de Paris (excusé, procuration à Alain FUCHS)*

Personnalités qualifiées FCS :

- Jean-François BENSANEL, *Président de DSP Interactive ;*
- Philippe CAMUS, *Directeur général de Keynolt Inc ;*
- Detlev GANTEN, *Président du Campus Charité Mitte (excusé, procuration à Claude CATALA) ;*
- Anne LAUVERGEON, *Présidente d'ALP (excusée, procuration à Philippe CAMUS);*
- André LEVY-LANG, *Président de l'Institut Louis Bachelier ;*
- Serge LASVIGNES, *Président du Centre Georges Pompidou (excusé, procuration à André LEVY-LANG) ;*
- Mostapha BOUSMINA, *Président, Université Euro-Méditerranée de Fez, Maroc (excusé procuration à Isabelle HUAULT);*
- Dominique PERRAULT, *architecte (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;*
- Pierre PRINGUET, *Vice-Président de Pernod Ricard (excusé, procuration à Vincent LAFLECHE);*
- Geert BOUCKAERT, *Professeur à l'Université de Louvain, Président de l'International Institute of Administrative Sciences (excusé, procuration à Christian LERMINIAUX) ;*
- Éric CAREEL, *Président de Sculptéo (excusé, procuration à Véronique DEBISSCHOP).*

Personnalités qualifiées ComUE :

- ORLAN, *Artiste (excusée, procuration à Nathalie COSTE-CERDAN) ;*
- Alain PROCHIANTZ, *Administrateur du Collège de France (excusé, procuration à Marc Mézard) ;*
- Patrice CORRE, *Président de la Fondation Lycée Henri IV.*

Représentants des collectivités territoriales (FCS et ComUE) :

- Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Enseignement supérieur, de la Vie étudiante et de la Recherche (excusée) ;
- Faten HIDRI, Vice-Présidente chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Conseil régional d'Ile-de-France (excusée, procuration à Vincent CROQUETTE).

Représentants des entreprises et des associations (ComUE):

- François DARCHIS, Vice-Président Air Liquide (excusé, procuration à Alain FUCHS) ;
- Dominique BLANCHECOTTE, Présidente PSL Alumni.

Représentants élus FCS des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et « autres personnels » :

- Yacine OUSSAR, Maître de Conférences, ESPCI Paris ;
- Bruno MABBOUX, responsable réseaux, Université Paris-Dauphine (excusé).

Représentants élus ComUE Enseignants-Enseignants Chercheurs – Chercheurs des autres personnels et des étudiants :

- Dominique MEDA, Chercheuse à l'Université Paris-Dauphine (excusée, procuration à David SCHREIBER) ;
- Patrick BERNARD, Chercheur à l'ENS (excusé) ;
- Sophie BERNARD, Université Paris-Dauphine (excusée) ;
- David SCHREIBER, ENS ;
- Baptiste CECCONI, Observatoire de Paris (excusé) ;
- Lorena KLEIN, Chimie ParisTech (excusée) ;
- Frédéric BOLLER, ENS (excusé) ;
- Constantina BACALEXI, ENS CNRS (excusée) ;
- Maëlle DESCAMPS, étudiante Paris-Dauphine (excusée, procuration à David SCHREIBER) ;
- Louis DAUZOU, étudiant Paris- Dauphine (excusé, procuration à Isabelle Huault)

Membres avec voix consultative :

- Jean-Michel BEACCO, Directeur général, Institut Louis Bachelier (excusé)
- Jean de LOISY, Directeur, ENSBA (excusé)
- Michelle BUBENICEK, Directrice, ENC (excusée)
- Claire LASNE-DARCUEIL, Directrice, CNSAD (excusée)
- Emmanuel TIBLOUX, Directeur, ENSAD (excusé)
- Jean-Pierre HENRY, IBPC-Fondation Edmond de Rothschild (excusé)
- Christophe PROCHASSON, Président, EHES
- Jean-Michel VERDIER, Président, EPHE (excusé, représenté par Claudie DOUMS)
- Christophe MARQUET, Directeur, EFEO (excusé, représenté par Valérie LIGIER BELAIR)
- Bruno MANTOVANI, Directeur, CNSMDP (excusé)

Commissaire du gouvernement :

- Alexandre BOSCH, Secrétaire adjoint, Commissaire du Gouvernement – Rectorat de Paris (représenté par Hoa N'GUYEN)

Autres membres :

- Martine BREYTON, Provisseur du Lycée Henri-IV (représentée par Sophie GIOVACHINI);
- Hubert BOST, vice-Président recherche et formation graduée, PSL ;
- Isabelle CATTO, vice-Présidente licences et affaires académiques, PSL ;
- Anne DUVULDER, vice-Présidente vie étudiante, responsabilités sociale et environnementale, PSL ;
- Cédric DENIS-REMIS, vice-Président développement, PSL ;
- Cédric PRUNIER, Directeur général des services, PSL ;
- Jean-Brice ROLLAND, Directeur de cabinet, PSL.

Secrétariat de séance :



I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 2018

Le Président commence par l'approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de la FCS et de la ComUE du 20 décembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les conseils d'administration de la ComUE et de la FCS.

II. POINTS DELIBERATIFS

Le Président propose de passer directement au point B, licences et affaires académiques.

B.LICENCES ET AFFAIRES ACADEMIQUES

B.1 APPROBATION DES DROITS D'INSCRIPTION 2019-2020 DU CPES PSL (COMUE)

Le Président cède la parole à la vice-présidente licences et affaires académiques. Les droits d'inscription sont alignés sur les droits des diplômes nationaux en vigueur, soit 170 euros ou gratuité pour les étudiants boursiers du Crous.

PSL propose, en sus, la gratuité pour les étudiants boursiers de l'AEFE et du gouvernement du Sénégal. Elle propose d'ajouter un tarif réduit de 130 euros pour les étudiants en année de césure et les étudiants souhaitant effectuer un double diplôme. Ces points ont été validés par le Conseil académique du 14 février 2019.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la ComUE.

B.2 APPROBATION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES LOGEMENTS DES ETUDIANTS DU CPES (COMUE)

PSL propose de modifier les conditions de prise en charge des logements des étudiants du CPES. Dans le cadre du partenariat avec la cité internationale universitaire de Paris, elle propose pour les étudiants boursiers de taux 1 à 7 de financer une bourse logement d'un montant de 210 €. Pour les étudiants à taux zéro bis, PSL ne versera plus de bourses logement. Une commission examinera les demandes de dérogation pour motifs sociaux sans pouvoir dépasser le montant d'aide voté par le CA au budget.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la ComUE.

B.3 CREATION DU DIPLOME DE LICENCE « IMPACT POSITIF » (COMUE)

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur la création du diplôme d'établissement de premier cycle dédié au développement durable et à l'impact positif. Alain FUCHS rappelle que ce point est dissocié de la convention avec BNPP, qui sera traité par la suite. Le projet est passé au Conseil académique du 14 février 2019 qui a émis un avis favorable à deux votes contre.

Un représentant élu de la ComUE demande d'intervertir les points B.3 et B.4, la création de la licence étant conditionnée par la convention de mécénat.

- Monsieur FUCHS répond qu'il est logique que la création du diplôme soit validée avant que la question de son financement soit discutée.

Le Président cède la parole à la vice-présidente licences et affaires académiques pour une brève présentation.

En cohérence avec les savoir-faire de PSL et en réponse à une très forte demande de la part de la communauté étudiante, il s'agit de créer un diplôme d'établissement de premier cycle sur le thème du développement durable et de la responsabilité sociale. Cette formation pluridisciplinaire est fondée sur un principe de spécialisation progressive. Les étudiants acquerront un socle de connaissances scientifiques solide : à la fin de la première année, ils seront en capacité de comprendre les enjeux des 17 objectifs du développement durable (ODD). Ainsi, le projet de maquette de la première année est composé à la fois des sciences fondamentales et des sciences humaines et sociales. Les étudiants seront également formés aux outils numériques et statistiques mis au service de ces disciplines. Ils auront l'occasion de suivre des conférences sur le thème du développement durable. Des plages horaires seront ménagées pour favoriser la circulation étudiante et donner la possibilité aux étudiants d'intégrer des cours au choix.

L'effectif pour la première année est fixé à 30 étudiants. La sélection, qui requiert un très bon niveau scolaire, s'effectuera avec une proportion d'au moins un tiers d'étudiants boursiers. Si la création du diplôme est approuvée, PSL procédera au lancement de la campagne de candidatures qui se terminera le 22 avril.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un représentant élu de la ComUE souligne l'intérêt intrinsèque du projet, mais ne peut le soutenir compte tenu des conditions de financement.

Un représentant élu de la FCS s'interroge sur la part des intervenants de BNP Paribas au sein des conférences suivies par les étudiants.

- Les conférenciers proviendront de différents milieux professionnels et académiques. Ils peuvent faire partie d'universités, d'ONG, d'associations et d'entreprises. La diversité du panel des intervenants a pour fonction de saisir dans leur globalité les différents enjeux liés à l'impact positif. Ces conférences sont strictement pédagogiques et, à ce titre, ne revêtiront aucun caractère publicitaire.

Un chef d'établissement s'interroge sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

- Un conseil de perfectionnement est effectivement prévu. Il sera composé de personnes issues du milieu académique et du milieu professionnel.

Une cheffe d'établissement demande quelles sont les personnes qui travaillent sur la maquette pédagogique.

- La maquette pédagogique implique les personnels des établissements de PSL cités dans la note. L'ESPCI, Chimie Paris, MINES ParisTech sont d'ores et déjà investis dans la création de la formation. Le projet est naturellement ouvert aux autres établissements souhaitant y participer. En parallèle, PSL recrute actuellement un directeur de programme. Les chefs d'établissement seront consultés pour validation.

Un chef d'établissement s'interroge sur la répartition du budget de cette formation.

- Le plan de financement est axé sur l'immobilier et le corps enseignant. Un établissement d'accueil temporaire pourra être trouvé pour la première année de la licence.

La création du diplôme de la PSL Licence Impact Positif est approuvée à la majorité (trois votes « contre ») par le Conseil d'administration de la ComUE.

B.4 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MECENAT POUR LE SOUTIEN A LA LICENCE PSL IMPACT POSITIF (FCS)

Cette convention a fait l'objet de quatre réunions avec les représentants élus de nos conseils.

Les discussions ont permis d'apporter les modifications et précisions suivantes :

- le comité de pilotage mentionné dans la première version a été remplacé par un comité de suivi et d'information, qui ne « jou[e] pas de rôle académique ou pédagogique qui est entièrement dévolu à l'Université PSL ».
- la clause de non-dénigrement a été supprimée pour être remplacée par une clause portant sur le respect de l'image par les deux parties, « sans préjudice du respect de l'indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs et de la liberté de recherche et d'enseignement ».
- les deux parties sont convenues que « PSL a toute latitude pour rechercher le financement d'autres mécènes ».

Rappelant la déclaration des élus de la ComUE, un administrateur élu de la ComUE regrette que la formation soit financée par un seul et unique mécène : l'effet de cet unique mécénat est de faire passer cette licence comme une licence BNP Paribas. Il souhaite savoir où PSL en est de la recherche de nouveaux partenaires et la hauteur attendue de leur engagement. Il s'interroge par ailleurs sur le bienfondé d'un comité de suivi constitué pour une partie de salariés BNP et demande si l'existence de ce dernier procède d'une demande du mécène et, le cas échéant, les raisons qui président à cette demande. Il plaide en faveur du retrait du point 3.2 relatif à ce comité de suivi.

Alain FUCHS rappelle que la création de la licence impact positif est une initiative de PSL : c'est une licence PSL, représentative de ce qu'elle sait faire : la pluridisciplinarité, la spécialisation progressive, l'alliance d'un haut niveau d'exigence et de la diversité sous toutes ses formes. BNP Paribas, si elle souhaitait soutenir la création d'une formation autour du développement durable, ne songeait pas à l'origine à financer un premier cycle.

Les rôles respectifs des deux parties sont clairement définis dans la convention. PSL est seule détentrice du rôle académique et pédagogique : le mécène ne s'investira donc pas dans la création de la maquette pédagogique et du reste, n'en a jamais exprimé le souhait. A ce titre, le comité de suivi a une mission simple : informer le partenaire du bon suivi de la réalisation du projet tel qu'il est décrit dans la convention, autrement dit s'assurer que PSL ne construit pas une autre formation ou qu'elle se sert des financements à d'autres fins. C'est un comité habituel à toute convention de mécénat.

PSL entend effectivement trouver d'autres mécènes. Elle estime qu'elle attirera plus facilement de nouveaux partenaires une fois qu'elle aura fait la preuve du concept. Cette conviction n'empêche pas que le vice-président développement est d'ores et déjà à la recherche active de nouveaux partenaires.

Une personnalité qualifiée de la FCS manifeste un grand intérêt pour cette formation. Il ajoute qu'il est rare qu'un mécène s'engage à un tel montant. Il y voit la preuve de la qualité du projet et le signe de l'intérêt que BNP Paribas y porte. Il est donc naturel que le partenaire souhaite être informé de l'avancée du projet.

Une personnalité qualifiée de la FCS estime que ce projet de formation s'inscrit pleinement dans ce que PSL sait faire. Il est sain qu'elle trouve d'autres mécènes, mais estime que PSL doit prouver que ce premier cycle très prometteur fonctionne.

Un administrateur élu de la FCS demande pour quelles raisons la direction n'a pas répondu au courriel qu'un des élus de la Fondation a adressé ce matin, dans lequel il demandait le report du point B.4 relatif à la convention de mécénat BNP Paribas. Le Président soumet la

demande au vote des administrateurs de la FCS. Aucun administrateur ne demande le retrait.

Ce même élu regrette que la communication autour de cette licence ait été lancée avant que les instances de PSL se soient prononcées sur la création de la formation. Il souligne le caractère exceptionnel de ce type de convention au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa lecture le laisse perplexe, non pas qu'il butte sur certaines clauses — la convention lui semble de ce point de vue neutre—, mais le clivage entre les élus de la ComUE et les autres administrateurs est tel qu'il avoue ne pas comprendre où se situe le fond du problème.

Le directeur général des services indique que le cas de PSL n'est pas isolé au sein de l'ESR. A titre d'exemple, Sciences-Po a passé plusieurs conventions de mécénat pour des formations ou pour des chaires de formation et de recherche.

Le Président ajoute qu'en décembre 2018, PSL a communiqué non pas sur la création effective d'une formation mais sur le projet de création d'une formation. Autrement dit, aucune convention n'était signée au moment de cette communication. La convention qui est soumise ce jour aux administrateurs a fait l'objet de discussions en conseil des membres et avec les élus. Elle sera signée à partir du moment où le présent Conseil d'administration se sera prononcé en sa faveur.

Le vice-président développement ajoute que cette formation ne peut figurer cette année sur la plateforme parcoursup pour des raisons de calendrier. Pour y remédier, le parti-pris a été d'informer au plus vite les futurs candidats bacheliers avant qu'ils n'expriment leurs vœux sur la plateforme.

Un chef d'établissement propose de mettre en place une commission de déontologie chargée de se prononcer sur les questions, qui comme celle soulevée ce jour, soulèvent des débats internes sur l'image de PSL. Il suggère que cette commission soit composée d'acteurs externes.

Le président soutient cette proposition et propose de passer au vote :

La convention de mécénat est approuvée à l'unanimité (une abstention) par le Conseil d'administration de la FCS.

Le Président passe aux points de gouvernance soumis à débat.

A.GOUVERNANCE

A.1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE LA COMUE 2018 (COMUE)

Est examinée l'approbation du compte-financier de la ComUE. A la différence du budget, le compte-financier ne fait que constater l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice. Il marque la fin de l'exercice budgétaire et comptable 2017 et permet au Conseil d'administration de contrôler la bonne exécution du budget.

Alain FUCHS passe la parole à Cédric Prunier.

Le directeur général des services présente le compte financier de la ComUE, établissement public de PSL.

Il informe les administrateurs que l'exercice 2018 se solde par un résultat négatif de 1 759 861 euros notamment en raison de :

- l'absence de financement de l'Etat pour les formations PSL 2018. 2.8 millions avaient été inscrits en recette sur le budget 2019 ce qui provoque une dégradation des indicateurs pour l'exercice 2018 ;

- La subvention d'équilibre de la Fondation vers la ComUE a été réduite de 1.9 millions d'euros ;
- 300 000 euros de recette pour la documentation électronique avaient été inscrits sur le budget initial et fléchés sur la ComUE mais ont été versés à la FCS.
- Une provision, à hauteur de 525 000 euros, a été intégrée, qui correspond à un risque de contrôle pour la cotisation patronale transport non payée pour les cotisations transports. Il est possible que PSL en soit exonérée.

La dégradation des indicateurs est assumée, d'abord parce qu'elle souligne que la part de financement de l'Etat est insuffisante. Dans cette perspective, il a été choisi de ne pas compenser l'absence de dotation complémentaire de l'Etat par une subvention d'équilibre versée par la FCS à la ComUE. Ensuite parce qu'à la différence de la FCS, la ComUE n'a pas la possibilité de placer des fonds et ne mobilise que très peu de trésorerie pour son fond de roulement.

Le directeur général des services propose d'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

- 88 ETPT sous plafond et 248 ETPT hors plafond maximum ;
- 15 091 637 € d'autorisations d'engagement maximum dont 10 400 117 € de personnel, 4 668 270 € de fonctionnement et 23 250 € d'investissement ;
- 14 783 089 € de crédits de paiement maximum dont 10 400 117 € de personnel, 4 359 722 € de fonctionnement et 23 250 € d'investissement ;
- 15 755 905 € de prévisions de recettes évaluatives ;
- 972 816 € de solde budgétaire évaluatif (excédentaire).

Ainsi que les agrégats financiers et comptables évaluatifs suivants :

- 972 816 € de variation de trésorerie ;
- 563 € de résultat patrimonial ;
- 12 063 € de capacité d'autofinancement ;
- 11 187 € de prélèvement de fonds de roulement.

Le compte financier de la ComUE est approuvé à l'unanimité.

A.5 RECONDUCTION DE CEDRIC PRUNIER AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PSL (FCS)

Conformément aux statuts actuels de PSL, le Président propose de reconduire Cédric PRUNIER au poste de Directeur général des services pour une durée de deux ans à compter du 22 février 2019.

Le Président invite Monsieur Cédric Prunier à quitter la salle.

Un représentant élu de la FCS s'interroge sur le délai trop court du mandat. Le Président lui répond que ce délai est conforme aux statuts actuels de la Fondation. Dans les futurs statuts de l'établissement public, le DGS sera nommé pour un mandat plus long.

Le Président demande aux administrateurs de la FCS s'ils souhaitent voter à bulletin secret. Ces derniers ne le souhaitant pas, il propose de passer au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration de la ComUE.

A.4 APPROBATION DU PLAN DE FORMATION COLLECTIVE 2019 DANS LE CADRE DE L'ECOLE INTERNE PSL (FCS / COMUE)

Le Président cède la parole à la directrice générale des services adjointe de Paris-Dauphine et responsable de l'Ecole interne PSL pour dresser le bilan 2018 et présenter le plan de formation 2019 dans le cadre de l'Ecole interne.

Elle rappelle en préambule que l'école interne, lancée en 2018, vient de fêter sa première année. Ce service mutualisé support (SMS) se compose de 14 personnes. Ouvert à tous les personnels, tant académiques qu'administratifs, il couvre la formation et l'accompagnement professionnel. 1200 personnes sont actuellement formées via ce service.

La création du SMS a permis d'offrir un plus grand nombre de formations professionnelles, de meilleure qualité, avec une faible dépense budgétaire. Ce SMS est aussi l'occasion de découvrir la réalité de PSL, c'est-à-dire d'échanger entre personnels d'établissements différents.

Une plateforme d'inscription a été mise en ligne début 2019.
Par ailleurs, après l'approbation de ce présent Conseil d'administration, l'Observatoire de Paris rejoindra l'Ecole interne.

Les prochains objectifs sont de mettre en place des formations internes afin de valoriser les compétences internes des personnels des établissements composant PSL, d'offrir une formation plus structurée avec un poste supplémentaire et enfin de mettre en place des partenariats pour la mise en place du e-learning avec LinkedIn Learning.

Il est demandé de présenter le programme trajectoire.
Récemment porté par l'école interne, le programme trajectoire est composé de personnel académique et administratif ayant un fort potentiel d'évolution. Il s'agit cette année de la deuxième promotion. Il permet de découvrir, tout au long de l'année sur 12 jours, l'environnement PSL et de l'ESR. Il forme au métier d'encadrement sous forme de cas pratiques comme le Sénat académique et la procédure HRS4R par exemple.
Le programme se termine avec un voyage d'étude dans les universités partenaires telles que Cambridge (2018) ou UCL (2019).

Les orientations stratégiques retenues en matière de formation sont les suivantes (*cf. plan de formation*) :

- Axe 1 : Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial ;
- Axe 2 : Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail ;
- Axe 3 : Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et l'excellence de la recherche.

Le Président salue l'action menée par la responsable de l'école interne et propose de passer au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de la FCS et de la ComUE.

A.4.2 APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ORGANISATION DE L'ECOLE INTERNE (FCS)

Cet avenant permet l'intégration de l'Observatoire de Paris au sein de l'école interne.

L'avenant à la convention de l'école interne est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la FCS.

Alain FUCHS propose de passer aux points non soumis à débat et demande si un administrateur souhaite qu'un de ces points soit discuté.

A.GOUVERNANCE

A.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CONVENTIONS SIGNEES EN 2018 (COMUE)

La liste des conventions signées en 2018 est approuvée à l'unanimité.

A.3.1 APPROBATION DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2018 (FCS / COMUE)

La liste des marchés passés en 2018 est approuvée à l'unanimité.

C.RECHERCHE ET FORMATION GRADUEE

C.3 APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PEDAGOGIQUE « PHYSIQUE POUR LE VIVANT » (FCS)

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

C.4 APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES MASTERS ENERGIE ET SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (COMUE)

Les conventions de versement sont approuvées à l'unanimité.

C.5 APPROBATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DE FINANCEMENT DES BOURSES DU PROGRAMME SACRE (FCS)

Les conventions de reversement sont approuvées à l'unanimité.

C.6 APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DE LA CEREMONIE 2019 DES DOCTEURS PSL (FCS)

La convention de cofinancement est approuvée à l'unanimité.

C.7 APPROBATION DES CONVENTIONS PSL-ENS ET PSL-DAUPHINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PSL MATHÉMATIQUES (FCS)

Un administrateur élu de la FCS demande pourquoi le porteur est la même personne. Il ne s'agit pas d'une erreur, la même personne travaille pour le même programme.

Les conventions de reversement sont approuvées à l'unanimité.

C.8 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE PSL ET L'ENS DANS LE CADRE DU PROJET BIOGEN (FCS)

La convention de reversement est approuvée à l'unanimité.

C.9 APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LE RECRUTEMENT CONJOINT D'UN GESTIONNAIRE FINANCIER AU SEIN DE L'IPGG (FCS)

Les conventions de recrutement sont approuvées à l'unanimité.

C.11 APOBATION DE L'AVENANT 2 A LA CONVENTION DE L'IRIS « ETUDES GLOBALES » (FCS)

L'avenant est approuvé à l'unanimité.

D.VIE ETUDIANTE, RESPONSABILITES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

D.1 APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE PSL (COMUE)

La convention est approuvée à l'unanimité.

D.2 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN DU PROJET NIGHTLINE (COMUE)

La convention est approuvée à l'unanimité.

D.3 APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « UNION PSL » POUR 2019 (COMUE)

La convention est approuvée à l'unanimité.

D.4 VALIDATION DE LA DEMANDE D'AGREMENT DE LA COMUE PSL POUR L'ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE (COMUE)

La demande d'agrément est approuvée à l'unanimité.

E.DEVELOPPEMENT

FORMATION CONTINUE

E.1 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE PSL ET LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME CONNECTEE DE GESTION DE CARRIERE (COMUE)

La convention est approuvée à l'unanimité.

INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

E.2 APPROBATION DU CONTRAT DE GARANTIE DE PRET DE LA START-UP CYPRIO (FCS)

Une personnalité qualifiée de la FCS regrette l'absence de garanties pour l'actionnaire relatif au remboursement de l'emprunt et propose que la convention inclue une clause de non-solidarité entre les parties afin de sécuriser la convention.

Le directeur innovation et entrepreneuriat propose qu'un avis juridique soit demandé. Le président approuve l'ajout d'une clause de non-solidarité entre les parties et, moyennant cette modification, soumet au vote le contrat :

Entendu qu'une clause de non-solidarité entre les parties soit ajoutée au contrat de garantie de prêt, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

E.3 APPROBATION DE L'ACCORD DE LICENCE AVEC LA START-UP CAPSUM (FCS)

L'accord de licence est approuvé à l'unanimité.

C.RECHERCHE ET FORMATION GRADUEE

C.1 DESIGNATION DES REFERENTS INTEGRITE SCIENTIFIQUE (COMUE/FCS)

Alain FUCHS passe au point relatif à la désignation de deux référents à l'intégrité scientifique et cède la parole au vice-président recherche et formation graduée.

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2018 s'était prononcé en faveur d'une charte sur l'intégrité scientifique. Il s'agit désormais de mettre en place un binôme de référents garant de cette charte au sein de l'Université PSL.

Ces référents intégrité scientifique ont à la fois vocation à être les interlocuteurs et les correspondants des référents des établissements et à animer, au niveau de PSL, une réflexion sur les droits et devoirs des enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants, et, plus généralement, sur toutes les questions relatives aux procédures en cas de mise en cause.

Pour la mise en place de ce dispositif, PSL s'est appuyée sur les conseils de Pierre CORVOL, pionnier dans le domaine. Il a paru judicieux d'avoir un tandem, qui représente à la fois les sciences dures et les sciences humaines et sociales (SHS). Les CV des futurs référents ont été envoyés en amont de la séance. Ils ont été choisis en raison de leur haute compétence scientifique dans les domaines des SHS (Nicole Bériou) et des sciences dures (Antoine Triller). Ils seront nommés pour trois ans.

Les deux candidats ont été unanimement agréés par le Conseil des membres de PSL le 05 février et, après avis du Conseil académique du 14 février, ils sont désormais soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

La désignation des référents scientifiques est approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de la FCS et de la ComUE.

C.2 APPROBATION DE LA DELEGATION DE GESTION DES CONTRATS DOCTORAUX FINANCES PAR PSL (COMUE)

La proposition est de procéder au transfert de la gestion des doctorants, actuellement gérés par PSL, au sein des établissements où ces derniers effectuent leur thèse. Cette proposition permet de simplifier les procédures. Elle a été approuvée par le Conseil des membres du 22 janvier dernier, le Comité technique du 12 février et le Conseil académique du 14 février à l'unanimité.

Les nouveaux contrats seront directement pris en charge par les établissements. Au premier juillet, une proposition d'avenant au contrat sera effectuée afin que, dès la rentrée prochaine, les doctorants puissent être transférés. Les contrats prenant fin en octobre ne seront pas transférés.

Une cheffe d'établissement explique que la Fémis est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). A ce titre, il lui est impossible de prendre en charge les doctorants SACRe. Le directeur général des services lui répond que les doctorants SACRe concernés seront pris en charge par l'Ecole Normale Supérieure où se situe l'Ecole doctorale à laquelle ils sont rattachés.

Le Conseil d'administration de la ComUE approuve à l'unanimité la délégation de gestion des contrats doctoraux PSL.

III. POINTS DIVERS

Le vice-président recherche et formation graduée signale qu'au sein de la convention de la cérémonie du 05 avril 2019 pour la remise des diplômes des docteurs 2018, certains noms de chefs d'établissement sont erronés.

L'équipe PSL procédera à la modification des noms des chefs d'établissement avant signature.

Un administrateur élu de la FCS demande un point d'avancement sur le rapport d'activités. Le directeur général des services indique qu'un seul secteur manque et s'excuse pour le retard.

Ce même administrateur élu souhaite également un point sur l'évaluation des IRIS et grands programmes afin de valoriser le travail des équipes PSL. Le vice-président recherche et formation graduée propose d'intégrer ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

Alain FUCHS remercie les administrateurs, tout en regrettant les conditions dans lesquelles la présente séance s'est déroulée. Il souligne l'importance de ce conseil qui, s'il ne s'était tenu, aurait conduit, compte tenu de certains points inscrits à l'ordre du jour, à un blocage du fonctionnement de l'Université.

La séance est levée à 18h12.